

À Paris, le 13 novembre 2018

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 08 novembre 2018

Réunie le 08 octobre 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 04 – Monsieur Rémy DELPON (Dirigeant ELAN CHALON)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE ELAN CHALON / LDLC ASVEL du 13/10/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Une amende financière de 500 euros assortie d'une amende financière de 500 euros avec sursis.**

Affaire 05 – Monsieur Laurence EKPERIGIN (Joueur HERMINE NANTES)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de PRO B ALM EVREUX / HERMINE NANTES du 19/10/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Un match ferme de suspension assorti d'un match de suspension avec sursis.**

La Commission décide de fixer la suspension à la rencontre suivante :

- NANTES BASKET HERMINE / DENAIN du 16 novembre 2018.

Affaire 06 – Monsieur Ryan PEARSON (Joueur JDA DIJON)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE JDA DIJON BASKET / JL BOURG BASKET du 22/10/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Un match ferme de suspension assorti d'un match de suspension avec sursis.**

La Commission décide de fixer la suspension à la rencontre suivante :

- JDA DIJON BASKET / BCM GRAVELINES-DUNKERQUE du 16 novembre 2018.

Affaire 07 – Monsieur Laurent LEGNAME (Entraîneur JDA DIJON)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE JDA DIJON BASKET / JL BOURG BASKET du 22/10/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Une amende financière de 1 000 euros.**

Affaire 08 – JDA DIJON

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE JDA DIJON BASKET / JL BOURG BASKET du 22/10/2018 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 315 des règlements de la LNB « Règles relatives à la sécurité dans les salles ».

➤ **Une amende financière de 500 euros ferme assortie d'une amende financière de 500 euros avec sursis.**

Affaire 09 – ESSM LE PORTEL

Rencontre de Jeep® ÉLITE CHAMPAGNE CHALONS-REIMS BASKET/ ESSM LE PORTEL du 26/10/2018 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque ».

➤ **Une amende financière de 250 euros ferme.**

Affaire 10 – ELAN CHALON

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE ELAN CHALON / AS MONACO BASKET du 27/10/2018 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 315 des règlements de la LNB « Règles relatives à la sécurité dans les salles ».

➤ **Dispense de peine.**